CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E3947** **VALABLE JUSQU'AU** **08/04/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1991

Raison sociale : CLERC THIERRY

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/06/2020

Capital : 20 000

1081 AVENUE MAQUIS DE LA MONTAGNE NOIRE
11400 CASTELNAUDARY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CASTELNAUDARY 38157224700033

Siret : 381 572 247 00033

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 9234075

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE ASSURANCES 111093325K003

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE ASSURANCES 111093325KMCE003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Entreprise en période d'observation

Téléphone : 04 68 23 52 64 **Fax :**

Portable : 06 15 81 68 24

Responsabilité légale :
JEANJEAN FREDERIC PRÉSIDENT / RODA JEANJEAN VALERIE, DANIELLE DIRECTRICE GENERALE

Site Internet :

E-mail : sarl.clerc.thierry@orange.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 190 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)	3	23/01/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2025 08:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.